

---

## **PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE & MESURES MIROIR INTERBEV**

### **DRESSE LA LISTE DE SES EXIGENCES**

Paris, le 16 décembre 2021 – Le Président de la République a fait de la réciprocité des normes de production agricoles dans la politique commerciale, à travers notamment l'application de « clauses miroir » dans la conditionnalité des accords commerciaux et de « mesures miroir » dans la législation européenne, une priorité de la Présidence Française du Conseil de l'Union Européenne. L'occasion, pour INTERBEV, en pointe sur cette question depuis de nombreuses années, de fixer une liste d'exigences précises vis-à-vis du Gouvernement.

Pour les 500 000 professionnels de la filière de l'élevage et des viandes françaises, la Présidence Française du Conseil de l'UE sera un succès sur cette question, si... :

**1 – La France a obtenu, avant la fin de sa présidence, l'acte délégué tant attendu visant à interdire les importations européennes de viandes issues d'animaux « dopés » aux antibiotiques.** Cet acte délégué, prévu par le règlement sur les médicaments vétérinaires du 11 décembre 2018, devait en théorie être pris par la Commission européenne avant le 28 janvier 2022.

**2 – La France a obtenu le durcissement des exigences européennes en matière de traçabilité des viandes bovines importées, dans le cadre du règlement visant à lutter contre la déforestation importée.** Concrètement, toute importation de viandes bovines issues de pays « à haut risque » au regard de l'enjeu de déforestation devra être interdite si les importateurs ne sont pas en mesure de fournir toutes les informations relatives à l'identification et au suivi des animaux dont elles proviennent, tout au long de leur vie. Seul ce système de traçabilité totale des animaux et des viandes, calqué sur la norme européenne en la matière, permettra en effet de garantir que les viandes importées ne sont pas issues d'élevages responsables de la déforestation.

**3 – La France a identifié et validé avec ses partenaires les normes européennes de bien-être animal à imposer en « miroir » aux produits importés,** dans le cadre de la future initiative législative européenne sur ce sujet.

**4 – La France a réussi à imposer l'intégration de ces clauses miroir** visant à protéger la santé (antibiotiques activateurs de croissance), l'environnement (traçabilité des bovins pour lutter notamment contre la déforestation) et les animaux  **dans la conditionnalité tarifaire des accords commerciaux en cours de négociation. Dans le cas contraire, la France devra s'opposer à toute nouvelle ouverture de contingents d'importation de viandes bovines.**

Pour Jean-François GUIHARD, Président d'INTERBEV : « *La Présidence française du Conseil de l'UE est une opportunité rare, à ne pas rater, pour obtenir des avancées concrètes en matière de réciprocité des normes de productions agricoles dans la politique commerciale. Cette mise en cohérence des politiques agricoles environnementale et commerciale de l'Union européenne, INTERBEV la demande depuis des années ! La France a désormais quelques mois, devant elle, pour passer du discours aux actes sur ce sujet.* »

## **A propos d'INTERBEV :**

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, le « Pacte sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée et de qualité. En 2021, INTERBEV reçoit à nouveau le label AFNOR « ENGAGÉ RSE DE NIVEAU 3 SUR 4 » pour sa démarche collective de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, cette démarche qui engage la filière dans la promesse responsable et durable « Aimez la viande, mangez-en mieux. », est portée par une campagne de communication collective du même nom, signée « Naturellement Flexitariens. »